

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du Jeudi 9 avril 2026

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 26 mars 2026

Membres présents : 13

Membres votants : x 15

Présents : Damien GAUTHIER, Églantine ALLIOT, Antonio MARCO-PENA, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Justine BARBERO, Stéphane BATTEUX, Philippe BRAULT, Marie DE PASQUALE, Jean-Paul ESCAVABAJA, Marie-Sahra GIL, Lorry HANNE, Véronique THiant.

Absents/excusés : Marie-Cécile ABBAS (pouvoir à Jean-Marie MARCHAND), Frank HERAUD (pouvoir à Justine BARBERO).

Secrétaire : Véronique THiant

* * * * *

☒ Délibération adoptée à l'unanimité

☐ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » :
- Voix « contre » :
- Abstention(s) :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 083-218301547-20260409-D_2026_10-DE

N° 2026-10 : Formation du Conseil d'Administration du CCAS

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CAFS) et notamment ses articles L. 123-6, R.123-10 et R. 123-12 CASF.

Le Maire explique à l'Assemblée Délibérante que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de la Commune se doit d'être reformé.

Le Conseil doit fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration par délibération en sachant que, outre le Maire (Président de droit), il doit être composé à part égale de membres du Conseil Municipal et de membres nommés par arrêté du Maire dans une limite de 16 personnes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à 11 personnes, étant entendu que, outre le Maire, Président de droit, 5 personnes seront élues au sein du Conseil Municipal et 5 autres seront nommées par arrêté municipal.

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

Le Maire,



Damine GAUTHIER